



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 avril 2022 à 19 h
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19 h 03.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence par annoncer le lancement du concours de conception du projet d'Espace Rivière.

Elle enchaîne sur le sujet du ménage du printemps et l'importance de la propreté dans l'arrondissement.

Mme Bourgeois évoque la réouverture de l'insectarium de Montréal.

La mairesse d'arrondissement évoque l'espace courtepointe qui est disponible pour la location dans le Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Elle termine en remerciant tous les participants qui ont déposé des projets dans le cadre du projet en agriculture urbaine.

CA22 30 04 0050

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 avril 2022 avec la modification suivante :

- Retrait du point 40.07.

ADOPTÉ

10.02

CA22 30 04 0051

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2022, à 19 h ainsi que le procès-verbal de correction daté du 30 mars 2022.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Demande pour un comité jeunesse dans l'arrondissement et pour dénoncer les problèmes auxquels font face les jeunes de Rivière-des-Prairies.
 - Demande en lien avec les problèmes occasionnés par le transport en commun au terminus de l'autobus numéro 81 Saint-Jean-Baptiste.
 - Demande sur l'augmentation du nombre de bornes de recharges électriques.
 - Question en lien avec la sécurité dans l'arrondissement et les enjeux de violences armées.
 - Question sur la sécurité routière et la finalisation de trottoir.
 - Demande de mise en valeur de la communauté et de la culture hispanique.
 - Question sur le développement de la 50e avenue à Rivière-des-Prairies.
 - Question sur les pistes cyclables sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.
 - Question sur les trottoirs sur le bord de l'Île.
 - Question sur la vitesse de circulation.
 - Demande sur la diminution de vitesse sur Gouin et la construction de trottoirs.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen annonce le retour du projet-pilote pour la garde de poules pondeuses. Elle enchaîne sur la prévention des inondations et autres situations d'urgence.

Madame la conseillère Daphney Colin annonce un concours de photographie. Elle enchaîne sur l'annonce d'investissements importants en faveur de divers organismes pour la prévention de la violence tout en travaillant à l'occasion d'une table de concertation en lien avec la sécurité urbaine.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine revient sur la question d'un citoyen sur la sécurité urbaine. Elle demande une augmentation du nombre de policiers. Elle continue sur la date limite du remisage des abris temporaires pour les voitures et sur le besoin des sauveteurs à la Ville. Elle termine en souhaitant de bonnes Pâques à tous.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà mentionne la situation en Ukraine. Il invite ses collègues à condamner les actes en Ukraine. Il termine en souhaitant de joyeuses Pâques.

La mairesse d'arrondissement Caroline Bourgeois fait mention que le conseil appuie la condamnation des actes en Ukraine.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par une suggestion de livres qui met en valeur les langues autochtones. Elle enchaîne sur l'annonce de la plantation de 1500 arbres cette année et des investissements qui seront faits durant cette séance.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril mentionne le ruban doré pour la sensibilisation de la sécurité routière et la mémoire des victimes sur les routes. Elle termine en encourageant à participer au sondage du plan de développement culturel.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Monsieur Daniel Di Stefano a déposé un rapport sur la nécessité d'un comité jeunesse au sein de la politique municipale de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Tremble.

CA22 30 04 0052

AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - DIRECTEUR DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES - DÉPOSER - DEMANDES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUPRÈS - BUREAU DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA RÉSILIENCE - AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARRONDISSEMENTS - AMÉNAGEMENT ET LA RÉFECTION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES ET COLLECTIFS PUBLICS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques, à déposer les demandes pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, auprès du bureau de la transition écologique et de la résilience, pour une aide financière dans le cadre du programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

ADOPTÉ

12.01 1226183012

CA22 30 04 0053

APPROBATION - DEMANDE DE RECONNAISSANCE - DEUX - ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - DÉSIRANT - ÊTRE RECONNU - CADRE - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE - ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - 5 AVRIL 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2023 - ÉDICTION - ORDONNANCE OCA22-(RCA21-30102)-002

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver la reconnaissance des deux organismes suivants :

- Service d'aide à l'emploi de l'Est et de sa filiale Carrefour jeunesse emploi Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est, pour la période du 5 avril 2022 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie C.
- Le Réseau de l'Est de l'île pour les services en anglais (REISA), pour la période du 5 avril 2022 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie C.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA22-(RCA21-30102)-002, modifiant l'annexe B du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) afin d'ajouter ces deux organismes.

ADOPTÉ

12.02 1224561001

CA22 30 04 0054

OCTROI - CONSTRUCTION LAROTEK INC. - CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTIONS MINEURES DE TROTTOIRS ET DE BORDURES - DIVERSES RUES - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING22-01 (6 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Larotek inc., le contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 235 073,53 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 420 334,56 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING22-01 (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 420 334,56 \$, taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 69 % par l'arrondissement et 31% par la ville centre;

De procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Construction Larotek inc.

ADOPTÉ

20.01 1224281005

CA22 30 04 0055

OCTROI - TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS, - CONTRAT - RÉAMÉNAGEMENT - PARC JEANNE-LAPIERRE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-01 (7 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Terrassement Limoges et fils., le contrat pour le réaménagement du parc Jeanne-Lapierre, au prix de sa soumission, soit au montant de 918 768,17 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-01 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 998 496,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 93,6 % par l'arrondissement et 6,4 % par la ville centre;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Terrassement Limoges et fils.

ADOPTÉ

20.02 1226183002

CA22 30 04 0056

OCTROI - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 INC. - CONTRAT - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 225 ARBRES PUBLICS - 2022-2024 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-14 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 225 arbres publics pour les années 2022-2024 pour l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit au montant de 289 923,83 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-14 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 313 177,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc.

ADOPTÉ

20.03 1226183004

CA22 30 04 0057

OCTROI - PAYSAGISTE PROMOVERT INC, - CONTRAT - PARC ARMAND-BOMBARDIER - TERRASSEMENT - ENGAZONNEMENT - ÉCLAIRAGE - TERRAIN DE BASKETBALL - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC22-08 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Paysagiste Promovert inc, le contrat pour le parc Armand-Bombardier - Terrassement, engazonnement et éclairage du terrain de basketball, au prix de sa soumission, soit au montant de 218 639,91 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC22-08 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 238 631,10 \$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Paysagiste Promovert inc.

ADOPTÉ

20.04 1226183009

CA22 30 04 0058

OCTROI - AXIA SERVICES - CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DU CITOYEN - 1ER MAI 2022 AU 30 AVRIL 2024 - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19114 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Axia Services, le contrat pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, au prix de sa soumission, soit au montant de 215 766,68 \$ taxes incluses, pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2024. Appel d'offres public numéro 22-19114 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 219 236,35 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Axia Services.

ADOPTÉ

20.05 1227960003

CA22 30 04 0059

CONCLUSION - CONTRAT-CADRE - SERVICES TECHNIQUES - ABATTAGE D'ARBRES PUBLICS - UNE ANNÉE - APPROBATION - PROJETS DE CONVENTION - ARBORICULTURE DE BEAUCE INC. - 9187-8447 QUÉBEC INC. (SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES VIAU) - AUTORISER - DÉPENSE - POSSIBILITÉ - PROLONGATION - DOUZE MOIS - APPEL D'OFFRES PUBLIC 22-19126

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer aux plus bas soumissionnaires conformes, soit aux entreprises Arboriculture de Beauce Inc. et à 9187-8447 Québec Inc. (Service d'entretien d'arbres VIAU), le contrat-cadre pour des services techniques d'abattage d'arbres publics d'une durée d'une année, au prix de leur soumission, soit respectivement au montant de de 31 600,88 \$, taxes incluses et 99 102,70 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 22-19126 (4 soumissionnaires);

D'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces entreprises, établissant les modalités et conditions du contrat;

D'autoriser une dépense de 150 309,12 \$, taxes et variations de quantités incluses avec la possibilité d'une prolongation du contrat de douze mois, à cet effet;

D'autoriser les dépenses pour les différents mandats soumis conformément aux règles de délégation administrative en vigueur et applicables aux contrats cadres, tel que le prévoit notamment l'article 15.1 du règlement numéro RCA08-30029, tel que modifié;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de l'arrondissement, en fonction des besoins à combler.

ADOPTÉ

20.06 1226183005

CA22 30 04 0060

OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PÉPINIÈRE Y.YVON AUCLAIR ET FILS ENR. - FOURNITURE D'ARBRES EN PÉPINIÈRE EXTERNE - PLANTATIONS EN RÉGIE 2022 - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC22-11 (4 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Pépinière Y.Yvon Auclair et fils enr., pour la fourniture d'arbres - Plantations en régie au montant de 95 486.74 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC22-11 (4 offres de services);

D'autoriser une dépense de 103 125.68 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.07 1226183003

CA22 30 04 0061

OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PÉPINIÈRE JARDIN 2000 - FOURNITURE - PLANTATION - ARROSAGE - ENTRETIEN - 120 ARBRES EN CONTENANT - 50 ARBUSTES - 2022-2023 -

PLANTATION -PARC ARMAND-BOMBARDIER - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO PARC22-17 (2 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à Pépinière Jardin 2000, pour le projet de plantation de 120 arbres et 50 arbustes incluant leur fourniture, plantation, arrosage et entretien dans le parc Armand-Bombardier au montant de 82 005,92 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro PARC22-17 (2 offres de services);

D'autoriser une dépense de 86 106,22\$ contingences, incidences et taxes incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée en partie par l'arrondissement et en partie par un programme de subvention d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ

20.08 1226183008

CA22 30 04 0062

RATIFIER - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - ACCORDÉ - SOLMATECH INC., - SERVICES PROFESSIONNELS - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE ET GÉOTECHNIQUE - CONTRAT - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-16-PARC-19

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 19 679,99 \$, taxes incluses, au contrat octroyé à la firme Solmatech inc, pour les services professionnels additionnels en caractérisation environnementale et géotechnique dans divers parcs de l'arrondissement et faisant passer la valeur totale du contrat à 296 525,99 \$ taxes incluses. Appel d'offres numéro RP-16-PARC-19;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.09 1162726034

CA22 30 04 0063

AUTORISER - OCTROI - MONTANT ADDITIONNEL - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRARIES - PÉRIODE - TERMINANT - 31 DÉCEMBRE 2022 - RÉALISATION - PROJETS SÉLECTIONNÉS - APPEL À PROJETS - AGRICULTURE URBAINE - MAJORANT - MONTANT TOTAL - OCTROYÉ - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un montant additionnel de 27 068 \$, taxes incluses, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période se terminant au 31 décembre 2022; afin de permettre la réalisation des propositions sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total octroyé à l'organisme de 266 386,89\$ à 293 454,89 \$;

D'approuver l'addenda à la convention de services professionnels, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1214281031

CA22 30 04 0064

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER - CINQ - ORGANISMES - 6 AVRIL 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022 - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉQUIPE RDP - FINANCEMENT - PROJETS - PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE COMMISE ET SUBIE CHEZ LES JEUNES 2022 - APPROUVER - CINQ - PROJETS DE CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 376 958,08 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes;

Organisme	Période du projet	Contribution financière
Centre de promotion communautaire Le Phare	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	110 980,28 \$
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	18 avril 2022 au 19 décembre 2022	35 063 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	43 024,80 \$
Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	24 890 \$
Équipe RDP	6 avril 2022 au 31 décembre 2022	163 000 \$

D'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.11 1226616002

CA22 30 04 0065

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES IMM22-01 - TRAVAUX - MISE À NIVEAUX ÉLECTROMÉCANIQUE - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - 12125, RUE NOTRE-DAME EST

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres numéro IMM22-01, relatif aux travaux de mise à niveau électromécanique au centre communautaire Roussin, situé au 12125 rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉ

20.12 1228274001

CA22 30 04 0066

APPROUVER - PROLONGATION DE BAIL - VILLE - LOUE D'HYDRO-QUÉBEC - PÉRIODE ADDITIONNELLE - 5 ANS - À COMPTER - 1ER AVRIL 2022 - PARCELLES - TERRAIN - LOTS 1 154 819 ET 1 154 812 - CADASTRE DU QUÉBEC - SITUÉES - BORDURE - NOTRE-DAME EST - 39E AVENUE - FINS - RAMPE DE MISE À L'EAU - FINS RÉCRÉATIVES - BÂTIMENT 6037

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation du bail par laquelle, la Ville loue d'Hydro-Québec, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1er avril 2022, des parcelles de terrain faisant partie des lots 1 154 819 et 1 154 812 du cadastre du Québec, situées en bordure de la rue Notre-Dame Est et de la 39e Avenue, d'une superficie approximative de 23 735 m², à des fins d'une rampe de mise à l'eau pour les fins récréatives, moyennant un loyer total de 187 877,20 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.13 1225323002

CA22 30 04 0067

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RESSOURCES HUMAINES - PÉRIODE - FÉVRIER 2022 - RESSOURCES FINANCIÈRES - PÉRIODE - 29 JANVIER AU 25 FÉVRIER 2022 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ENTRE ACTIVITÉS - PÉRIODE - FÉVRIER 2022 - DÉPÔT - LISTE - TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE EFFECTUÉES - PÉRIODE - FÉVRIER 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 29 janvier au 25 février 2022;

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2022.

ADOPTÉ

30.01 1222468002

CA22 30 04 0068

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - FOND-ACTION SANTÉ COMMUNAUTAIRE BÉNISE NORMIL (FASCBN) - CLUB D'ÂGE D'OR FIAMME D'ORO - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 300 \$ au Fond-Action Santé Communautaire Bénise Normil (FASCBN) pour l'organisation de son gala-souper de remerciements qui aura lieu le samedi 18 juin 2022.

- 500 \$ au Club d'Âge d'Or Fiamme D'Oro, pour offrir des activités aux aînés afin de les sortir de leur isolement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.02 1224860003

CA22 30 04 0069

ACCEPTER - EN VERTU - ARTICLE 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL - MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, C. C-11.4) - OFFRE - ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - PRENDRE - EN CHARGE - ACTIVITÉS - ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE - SIGNALISATION - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2022, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.03 1224281007

CA22 30 04 0070

DEMANDER - COMITÉ EXÉCUTIF - VILLE DE MONTRÉAL - AUGMENTER - BUDGET - ARRONDISSEMENT - INCLURE - SUBVENTION - PROVENANT - PROGRAMME - MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - UTILISER - RÉALISER - PROJET DE PLANTATION ET DE REBOISEMENT - BOISÉ DU PARC ARMAND-BOMBARDIER - AUTORISER - BUDGET ADDITIONNEL DE REVENUS ET DE DÉPENSES - ÉQUIVALENT - SOMME - DIRECTION DES ÉTUDES TECHNIQUES, CONCEPTION DES PARCS ET FORESTERIE URBAINE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De demander au comité exécutif de la Ville de Montréal d'augmenter le budget d'arrondissement afin d'y inclure une subvention de 69 800 \$ provenant du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et devant être utiliser pour réaliser le projet de plantation et de reboisement dans le boisé du parc Armand-Bombardier;

D'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction du développement du territoire et études techniques, Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine.

ADOPTÉ

30.04 1226183001

CA22 30 04 0071

AUTORISER - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - S'ENGAGER - À CONTRIBUER - MONTAGE FINANCIER - STRATÉGIE RÉGIONALE DE FINANCEMENT DU PLEIN AIR LANAUDOIS - AUQUEL PARTICIPE - ARRONDISSEMENT - PROJET - CORRIDOR SAINT-LAURENT - RESPECT - AUTRES CLAUSES - RELATIVES - UTILISATION -

**FONDS - ÉQUIPEMENTS - ACQUIS - CONFORMÉMENT - EXIGENCES - MINISTÈRE DU TOURISME
- AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS - GESTION - ARRONDISSEMENT**

CONSIDÉRANT l'engagement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans la planification du projet de Corridor plein air du Saint-Laurent depuis trois ans;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder rapidement à une première phase de son développement pour participer à la relance économique et sociale du Québec;

CONSIDÉRANT le moteur de développement que constitue la collaboration avec les autres promoteurs du corridor,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

Qu'advenant une réponse positive à la demande de subvention que Loisir et Sport Lanaudière a déposé pour les promoteurs auquel l'arrondissement est associé, nous nous engageons à :

- Commencer la réalisation de notre projet dans les trois (3) mois qui suivront la décision gouvernementale d'accorder la subvention;
- Compléter la réalisation de notre projet dans les délais qui seront spécifiés à l'entente à signer;
- Opérer et entretenir les infrastructures et autres équipements créés ou achetés dans le cadre de notre projet pendant les 5 prochaines années (à compter de la décision gouvernementale quant au financement);
- Investir une somme correspondant à 20 % du coût de notre projet pour un montant maximal de 83 257, 52 \$ suite à la signature de l'entente;
- Mandater Loisir et Sport Lanaudière pour déposer la demande financière au PARIT et coordonner la Stratégie régionale de financement du plein air de Lanaudière;
- Confirmer que l'arrondissement est propriétaire des lieux ou seront créées les infrastructures;
- Affirmer que l'organisme retenu pour la prestation de service sera engagé dans le programme de certification qualité et sécurité d'Aventure écotourisme Québec;
- Autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 83 257,52 \$.

ADOPTÉ

30.05 1223163001

CA22 30 04 0074

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-138

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mars 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-138 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 7077, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot portant le numéro 1 057 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 28 avril 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1223469004

CA22 30 04 0072

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30102-1

Madame Lisa Christensen conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) (RCA21-30102) ».

40.01 1214860007

CA22 30 04 0073

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA21-30102-1

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA21-30102-1 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2022) (RCA21-30102) ».

ADOPTÉ

40.02 1214860007

CA22 30 04 0075

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-139

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 25 mars 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-139 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment abritant une clinique médicale projetée au 12455, rue Sherbrooke Est, sur le lot portant le numéro 1 262 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 28 avril 2022, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.04 1223469006

CA22 30 04 0076

DÉPÔT - RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE - ADOPTION DU CERTIFICAT DE BONNE TENUE - CONSULTATION ÉCRITE - TENUE - DU 16 AU 31 MARS 2022 - RCA09-Z01-043

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation écrite et adoption du certificat de bonne tenue de la consultation écrite tenue du 16 au 31 mars 2022 relativement au premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulée : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels ».

ADOPTÉ

40.05

CA22 30 04 0077

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-043

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 8 mars 2022

CONSIDÉRANT L'adoption du premier projet de règlement le 8 mars 2022 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 5 avril 2022, suite à la tenue d'une consultation publique écrite;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la Loi sur santé publique (RLRQ, c. S-2.2), le conseil d'arrondissement a soumis le projet de règlement à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, à compter de la publication d'un avis public à cet effet

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique écrite, d'une durée de 15 jours, publié dans les journaux Métro de Rivière-des-Prairies et Métro de Montréal-Nord, éditions du 15 mars 2022, ainsi que dans les journaux Métro de Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est et Métro de Anjou er Mercier éditions du 16 mars 2022, et publié sur le site web de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro RCA09-Z01-043 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne le nombre d'étages maximal pour la zone 209, certaines saillies, les quais de chargement et les matériaux de façade pour les bâtiments institutionnels ».

ADOPTÉ

40.06 1226425002

RETIRÉ

40.07

CA22 30 04 0078

PIIA - 8801, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - LOT 2 979 453 - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 mars 2022,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'enseignes au sol pour une industrie situé au 8801, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 2 979 453, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 9 novembre 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003085855.

ADOPTÉ

40.08 1220394001

CA22 30 04 0079

PIIA - 7825, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 mars 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne à plat sur un bâtiment industriel situé au 7825, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 1 278 966 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

D'approuver les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 22 février 2022.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003116274.

ADOPTÉ

40.09 1223469003

CA22 30 04 0080

PIIA - 14678, RUE NOTRE-DAME EST - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 11 mars 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'amendement, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 161 des sections 13 et 23 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel que modifié), des plans relatifs aux travaux de réfection de la toiture de la Maison Antoine-Beaudry située au 14678, rue Notre-Dame Est, sur le lot numéro 1 456 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 28 février 2022.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3003135694.

ADOPTÉ

40.10 1223469005

CA22 30 04 0081

PIIA - 3715, BOULEVARD DU TRICENTENAIRE - LOT NUMÉRO 1 505 811 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 mars 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article à l'article 104 de la section 14 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment industriel situé 3715, boulevard du Tricentenaire, sur le lot 1 505 811 - District de Pointe-aux-Trembles.

D'approuver les plans préparés par le requérant, M. Adam Paradis, et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 17 février 2022.

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3003101017.

ADOPTÉ

40.11 1228238001

CA22 30 04 0082

**APPROBATION - RATIFICATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 -
ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION -DOMAINE PUBLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'approuver et de ratifier la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(B-3)-001** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.12 1222971001

CA22 30 04 0083

ÉDICTION - ORDONNANCE - NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-001 - AUTORISANT - RETRAIT - ZONE - STATIONNEMENT RÉSERVÉE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - RUE ÉMILIE-BRUNET - CÔTÉ SUD - OUEST DE L'AVENUE FERNAND-GAUTHIER - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-001, autorisant le retrait d'une signalisation délimitant une zone de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite d'une longueur de 6 mètres, en tout temps, face à la porte numéro 5 de l'école Marc-Aurèle-Fortin, situé sur la rue Émilie-Brunet entre la rue René-Chopin et l'avenue Fernand-Gauthier - District de Rivière-des-Prairies;

De conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.13 1131537005

CA22 30 04 0084

ÉDICTION - ORDONNANCE - NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-002 - AUTORISANT -INSTALLATION - ZONE - STATIONNEMENT RÉSERVÉE - PERSONNES MOBILITÉ RÉDUITE - 11851, AVENUE LOUIS-SICOTTE - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-002, autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 6 mètres, le plus près possible du 11851, avenue Louis-Sicotte - District de Rivière-des-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.14 1224281006

CA22 30 04 0085

ÉDICTION - ORDONNANCE - NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-003 - AUTORISANT - INSTALLATION - ESPACE - STATIONNEMENT RÉSERVÉ - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - 14041, RUE DE MONTIGNY - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-003, autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 6 mètres, le plus près possible du 14041, rue De Montigny - District de La Pointe-aux-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.15 1224281004

CA22 30 04 0086

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-004 - AUTORISANT - INSTALLATION - ZONE DE STATIONNEMENT - RÉSERVÉE - PERSONNES MOBILITÉ RÉDUITE -510, 27E AVENUE, APP. 2 - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-004, autorisant l'implantation d'une zone de stationnement réservée pour personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 6 mètres, le plus près possible du 510, 27e Avenue, appartement no.2 - District de Pointe-aux-Trembles;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.16 1224281010

CA22 30 04 0087

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-005 - AUTORISANT - NSTALLATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE - USAGE - PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - FACE - 10170, 5E RUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-005, autorisant l'implantation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite, sur une distance d'environ 3 mètres, face au 10 170, 5e Rue - District de La Pointe-aux-Prairies;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.17 1224281011

CA22 30 04 0088

ÉDICTION -ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(5984)-001 - EXEMPTER - BÂTIMENTS JUMELÉS - 11616, 11618 ET 11620, RUE PRINCE-ALBERT - 11626, 11628 ET 11630, RUE PRINCE-ALBERT - PERMETTRE - DEUX CASES DE STATIONNEMENT - SOIT FOURNIES - AU LIEU - QUATRE CASES - EXIGÉ - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement et de deux demandes de permis de construction visant les bâtiments jumelés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868 dans le district de Pointe-aux-Trembles et suite à la demande du requérant de contribuer au fonds de compensation en matière de stationnement afin de ne pas avoir à fournir le nombre total de cases de stationnement qui lui est exigé,

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(5984)-001, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984 modifié), exemptant les propriétés projetés aux 11616, 11618 et 11620, rue Prince-Albert et aux 11626, 11628 et 11630, rue Prince-Albert, sur les lots projetés numéro 6 422 867 et 6 422 868, afin de permettre qu'au total deux cases de stationnement soient fournies au lieu de quatre cases, tel qu'exigé par le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié), relativement à la demande de permis de lotissement numéro 3002936399 et aux demandes de permis de construction numéros 3003070237 et 3003070239 – District de Pointe-aux-Trembles;

De prendre acte de son engagement à verser 5 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

ADOPTÉ

40.18 1225270001

CA22 30 04 0089

AUTORISER - MODIFICATION - STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE L'HORTICULTURE ET DES PARCS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AJOUTANT - 6,7 PERSONNES PAR ANNÉE - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - AFFECTATION - SURPLUS DE GESTION - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,7 personnes par année;

D'autoriser la dépense et l'affectation des surplus de gestion de 464 064,22 \$, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

50.01 1221163001

VACANT

51.01

CA22 30 04 0090

DÉSIGNATION - MEMBRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PRÉSIDER - COMITÉ DE CIRCULATION - ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De désigner Madame Marie-Claude Baril, conseillère d'arrondissement, à titre de présidente, au sein du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans et ce, à partir du 5 avril 2022.

ADOPTÉ

51.02 1224281012

CA22 30 04 0091

DÉPÔT - RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2021 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

Prendre acte du rapport d'activités 2021 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1223971002

CA22 30 04 0092

LEVÉE - SÉANCE

À, 20 h 30,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau
et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2022.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement